



Relais

Petite

Enfance

de l'Antonnaire et

de La Chapelle Saint Aubin

Programme

Mai

JUIN

été

2024



RPE ALC

Maison de l'enfance - 1 rue Saint Exupéry

72650 Saint Saturnin -02 43 25 67 08

relaispetiteenfancealc@gmail.com

Ce programme vous présente les actualités et les animations proposées par le relais petite enfance entre chaque période de vacances scolaires sur les communes de l'Antonniere (La Milesse, Aigné , Saint Saturnin) et La Chapelle Saint Aubin



Les relais petite enfance (Rpe) sont des lieux de proximité dédiés à l'accueil du jeune enfant. Lieux d'information, de rencontre et d'échanges, ils s'adressent à la fois aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel.

Ils accompagnent les parents dans leur parcours de recherche d'un mode d'accueil :

- en les informant sur l'ensemble de l'offre d'accueil existante sur le territoire ;
- en facilitant la mise en relation avec les assistants maternels, et le cas échéant avec les gardes d'enfants à domicile ;
- en les accompagnant pour répondre à des besoins spécifiques notamment des solutions en horaires atypiques ;
- en les accompagnant dans leur rôle de particulier employeur.

Ils accompagnent les assistants maternels :

- en les informant sur le cadre d'exercice du métier ;
- en les accompagnant dans leurs démarches d'inscription et de déclaration sur monenfant.fr ;
- en proposant des temps d'échanges entre assistants maternels sur leurs pratiques professionnelles ;
- en organisation des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis par les professionnels ;
- en facilitant leur départ en formation continue.





Fermetures du relais

Les jours fériés

du 6 au 12 mai, le vendredi 24 mai et le mardi 28 mai
du vendredi 26 juillet au mardi 19 août inclus



Le relais reste ouvert pendant les vacances scolaires, permanences ouvertes et rendez vous possibles.



Idées sorties

Nouveauté pour les familles du territoire du RPE :

Yoga bébé, ouvert aux parents de bébé de moins de 8 mois,
1 fois par mois (cf programme p6), gratuit sur réservation, max 2 séances par famille,
au relais petite enfance.

Guinguette du centre social samedi 29 juin au lac de la Milesse

Le centre social organise des animations pendant les vacances scolaires pour les enfants et les familles n'oubliez pas de consulter leur site

Le bibliothèques proposent des temps bébé lecteur pour les enfants accompagnés de leurs parents, assistante maternelle ou grands parents,. Consulter la programmation sur chaque site



dates à retenir

Du vendredi 31 mai 9h30 au samedi 1 juin 12h,

Fête de la maison de l'enfance pour les familles et assistantes maternelles sur le thème du cirque, plusieurs stands et présentation des activités du Relais petite enfance , dont une Animation pour les enfants le samedi avec l'école du cirque et l'école de musique de l'Hémiole.



Sortie de fin d'année avec les assistantes maternelles et les enfants du relais le **18 juin 10h30**

"Bla bla créa" temps convivial d'échange entre assistante maternelle en soirée , programmation en fonction des disponibilités (questionnaire doodle en ligne)

Mercredi 5 juin 9h30 et 18h30: "Point admi" : Les congés payés et la régularisation annuelle modalités de calcul, ouvert aux parents et assistantes maternelles. Sur inscription auprès du relais.

Les ateliers d'éveil (jeux et rencontres)

Ces temps sont organisés par une éducatrice du relais ou un intervenant extérieur.
Gratuit sur réservation par mail ou téléphone. Une participation par semaine maximum

Réservés aux assistantes maternelles ou garde à domicile exerçant sur l'Antonnière et la Chapelle Saint Aubin qui viennent avec les enfants qu'elles accueillent (autorisation parentale obligatoire) dans une salle aménagée avec plusieurs coins pour permettre à chaque tranche d'âge de trouver des espaces propices à répondre à leur besoins, ainsi que des espaces de jeux, d'expérimentation, de motricité, etc.

Les ateliers peuvent s'articuler autour d'un thème. On laisse l'enfant en jeu libre et avec des jeux symboliques (faire « semblant » avec la dinette, les voitures, etc.) pour lui permettre de découvrir ses pairs (sociabilisation), lui-même, son corps, ses possibilités et potentialités, tout en étant sécurisé par l'adulte référent qui l'accompagne.

Des ateliers / animations sont proposés, l'enfant y participe en fonction de ses compétences et son envie.

Les ateliers ont lieu au Relais Petite Enfance de 9h30 à 11h30

vendredi 3 mai sortie Marpa
mardi 14 mai éveil musical à
l'auditorium St Saturnin
voir page suivante



"en mai fait ce qu'il te plait"
jeudi 16 mai
vendredi 17 mai

"vamos a la playa"
mardi 21 mai
jeudi 23 mai
jeudi 30 Mai



Le cirque
vend 31 et sam 1 juin fête de la maison de l'enfance
Mardi 4 juin
jeudi 6 juin



"Patouille"
Mardi 11 juin
jeudi 13 juin
vend 14 juin



Pique nique de fin d'année
Mardi 18 juin
10h30 - Bois de st Christophe



"en avant la musique"
jeudi 20 juin
vend 21 juin



"chaud /froid"
Mardi 25 juin
jeudi 27 juin
vend 28 juin



l'été
Mardi 2 juillet
jeudi 4 juillet



Balades
Mardi 9 juillet 9h45 -La chapelle st aubin
jeudi 18 juillet - 9h45 St saturnin



Éveil musical
avec Nathalie TOMZICK
de l'école de musique l'Hémiole



14 mai
au Val de Vray

9h30-10h20-30

ou

10h30-11h20-30

sur inscription
entre 6 et 12 enfants par séance
animation avec la découverte des instruments de musique à corde
dans la salle de l'auditorium - Val de Vray



Pique nique de fin d'année
mardi 18 juin

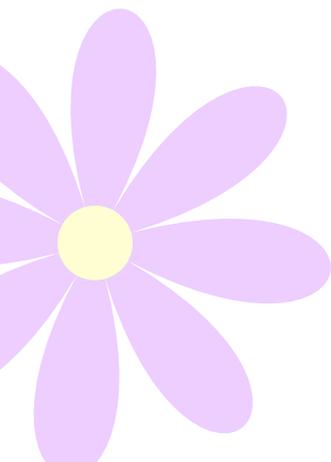
Rendez vous vers 10h30 Bois de St Christophe
venir avec glacière et repas tiré du sac

le relais fournira quelques couverture de pique nique
ballons et jeux d'extérieur
après une petite balade nous nous installerons pour manger
Sieste au grand aire pour ceux et celles qui souhaitent tenter l'expérience
(idée pique nique pour tout petit disponible si besoin- contacter le relais)

Sortie Intergénérationnelle
10h15-11h30

à la MARPA, Allée du Lac
Saint Saturnin

1er vendredi de chaque mois



“Point Admi”

Temps d'information collective destinée aux parents employeurs et aux assistantes maternelles

mercredi 5 juin

9h30-10h30 et 18h30-19h30

“calcul des congés payés”

“la régularisation annuelle en contrat de moins de 46 semaines”

animé par Natalie BENOIT

s'inscrire par mail ou tel (pas d'inscrit pas de réunion!)

Les moments parents

Yoga bébé
(moins de 8 mois)
sur inscription

Mardi 21 mai 14h15-15h15
lundi 17 juin 9h30-10h30
lundi 22 juillet 14h15-15h15
vendredi 23 août 9h30-10h30



Atelier d'éveil pour les enfants
et les assistantes maternelle.
ouvert aux parents

Vous souhaitez découvrir les lieux, savoir où va votre enfant avec votre assistante maternelle, n'hésitez pas à venir découvrir les lieux un matin d'atelier d'éveil avec votre assistante maternelle.

Pendant les vacances scolaires certains ateliers d'éveil sont aussi ouvert toute la séance aux familles
(sur réservation)



Les soirées pro de la petite enfance:

Temps de professionnalisation, d'échange et de projets

Prochaine programmation à partir la rentrée de septembre
(formations, spectacle de fin d'année, ..)

Foire aux questions



JOURS FÉRIÉS

Mon employeur ne me paie pas les jours fériés, est-ce légal ?

Oui car l'employeur est tenu de procéder au paiement des jours fériés chômés et d'assurer le paiement de la rémunération mensuelle habituelle uniquement si le salarié a travaillé le dernier jour de travail qui précède le jour férié et le premier jour de travail qui lui fait suite, sauf autorisation d'absence préalablement accordée.

Dans quels cas puis-je prétendre au paiement des jours fériés non travaillés ?

Pour pouvoir prétendre au maintien de la rémunération et donc au paiement des jours fériés chômés, le salarié doit avoir travaillé le dernier jour de travail qui précède le jour férié et le premier jour de travail qui lui fait suite, conformément aux jours de travail habituellement prévus au contrat.

L'employeur me demande de travailler un jour férié ordinaire (autre que le 1er mai) alors que le contrat n'a rien prévu, à quoi puis-je prétendre ?

Vous pouvez refuser de travailler un jour férié non prévu au contrat. Si vous acceptez, cette journée d'accueil vous sera rémunérée avec une majoration de 10%.

CONGÉS PAYÉS

Ai-je toujours droit à 30 jours ouvrables de congés payés quel que soit la date de signature du contrat de travail ?

Non. La période de référence pour l'acquisition des congés payés débutant le 1er juin et se finissant le 31 mai de l'année suivante, vous devrez calculer le nombre de jours de congés payés acquis entre le premier jour du contrat et le 31 mai.

Pour la période de référence suivante, il faudra procéder de la même façon.

Mon employeur a-t-il le droit de refuser que je prenne des congés sans solde ?

Oui, il peut refuser.

Qu'est-ce que les congés annuels complémentaires non rémunérés ?

La convention collective permet à l'assistant maternel de bénéficier d'un repos total de 30 jours ouvrables. L'employeur doit donc lui accorder des jours de repos complémentaires non rémunérés si l'assistant maternel n'a pas acquis ses 30 jours ouvrables de congés payés.

Comment se calcule l'indemnité de congés payés ?

Que le contrat soit sur 52 semaines ou sur 46 semaines ou moins sur une période de 12 mois consécutifs, c'est la même méthode de calcul. Le montant de l'indemnité de congés payés est calculé, au plus favorable pour le salarié, en appliquant la méthode du maintien de salaire ou la méthode du dixième (10%) des salaires bruts versés au cours de la période de référence (1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours).

Pour un accueil sur 46 semaines ou moins sur une période de 12 mois consécutifs, quelles sont les modalités de paiement des congés payés ?

il est versé selon l'une des modalités suivantes :

- en une seule fois au mois de juin,
- lors de la prise principale des congés payés,
- au fur et à mesure de la prise des congés payés.

La modalité retenue devra être mentionnée dans le contrat de travail. Le montant de l'indemnité de congés payés, déterminé au 31 mai de chaque année, s'ajoutera au salaire mensuel de base.



Contact

par mail : relaispetiteenfancealc@gmail.com

par téléphone : 02 43 25 67 08

Il est conseillé de laisser un message

Avec vos coordonnées pour être appelé au plus vite

Permanences

Accueil sans rendez-vous et téléphonique

Lundi 8h-10h / 12h-14h

Jeudi 16h30-18h30

Accueil

sur rendez-vous

Du lundi 8h au vendredi 15h

hors animation et atelier d'éveil

accueilli par

Natalie BENOIT

Responsable du relais -Éducatrice de jeunes enfants

Nouveauté

Installation d'un visiophone

à l'entrée de la Maison de l'enfance



SONNEZ au Relais Petite Enfance
pour que l'on vous ouvre

**le RPE c'est
Un Guichet unique d'information:**

Informer les familles de
l'offre d'accueil sur le territoire
les accompagner dans
leur démarche de recherche et
dans leur appropriation de leur
rôle de particulier employeur

RPE ALC

Maison de l'enfance - 1 rue Saint Exupéry

72650 Saint Saturnin -02 43 25 67 08

relaispetiteenfancealc@gmail.com